



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service du développement territorial

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Raumentwicklung



Concept cantonal de développement territorial

Projet au 12 novembre 2012

Base de consultation des communes



Impressum

Auteur

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service du développement territorial
Rue des Cèdres 11
1950 Sion
Tél. 027 606 32 51-50 · Fax 027 606 32 54 · e-mail : SDT-DRE@admin.vs.ch

Direction du projet

Damian Jerjen
Ismaël Grosjean
Sonia Veckmans
Nicolas Mettan

Appui technique externe au projet

Ernst Basler + Partner AG, Mühlebachstrasse 11, 8032 Zürich
Andrea Meier
Lukas Beck
Dr. Christoph Abegg

12 novembre 2012, Base de consultation des Communes

Seule la version allemande fait foi

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Principes directeurs du développement territorial	5
3	Vision du futur du Valais	6
	3.1 Le Valais aujourd'hui	6
	3.2 Le Valais en 2030.....	6
4	Stratégie de développement territorial	9
	4.1 Urbanisation	9
	4.2 Transports et mobilité	11
	4.3 Agriculture, forêt, paysage et nature	12
	4.4 Tourisme et loisirs	14
	4.5 Approvisionnement et infrastructures.....	15

1 Introduction

Le Canton du Valais est confronté à de nombreux défis en lien avec son développement territorial. Les zones urbaines et rurales ont une dynamique de développement différenciée. L'évolution démographique et des modes de vie ainsi que les changements climatiques ont un impact direct sur le territoire et appellent des réponses et des réorientations de la part de l'aménagement du territoire. Avec le « Projet Développement territorial 2020 » (dt2020)¹, le Conseil d'Etat du Canton du Valais entend mettre en œuvre les réformes nécessaires dans ce domaine. L'objectif de ces réformes est de créer les bases pour une politique de développement durable, cohérente et équilibrée afin d'accroître le bien-être de la population valaisanne. Le présent Concept cantonal de développement territorial (CCDT), élaboré dans le cadre du Projet dt2020, constitue pour cela un nouvel instrument de la politique d'aménagement du territoire.

Motif

Ce concept fait partie de la planification directrice et sert de base pour les déclarations et les orientations fixées dans le plan directeur cantonal. Le plan directeur formule quant à lui des principes et des mesures pour des thèmes particuliers à un niveau plus opérationnel et localise également les projets ayant des effets importants sur l'organisation du territoire.

Relation au plan directeur cantonal

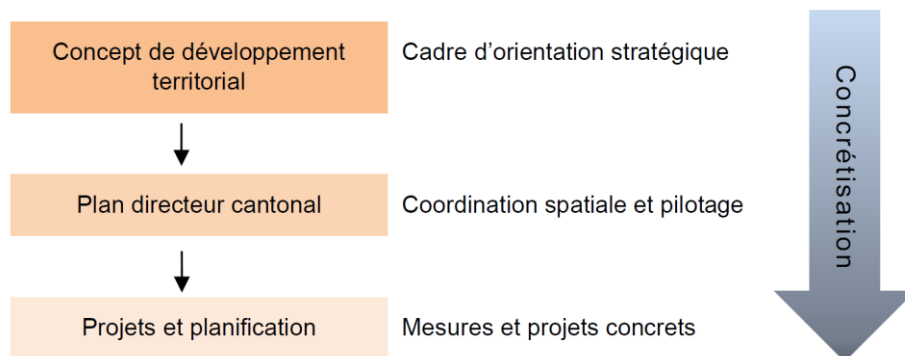


Figure 1 : relation entre le CCDT, le plan directeur et la planification en aval

Le concept cantonal de développement territorial du Valais donne une orientation pour l'aménagement du territoire du canton et de ses différentes régions. Il fournit le cadre stratégique pour la coordination des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire, mais laisse aussi une marge de manœuvre pour la concrétisation ultérieure de l'aménagement du territoire dans les différents espaces.

Objectif du CCDT

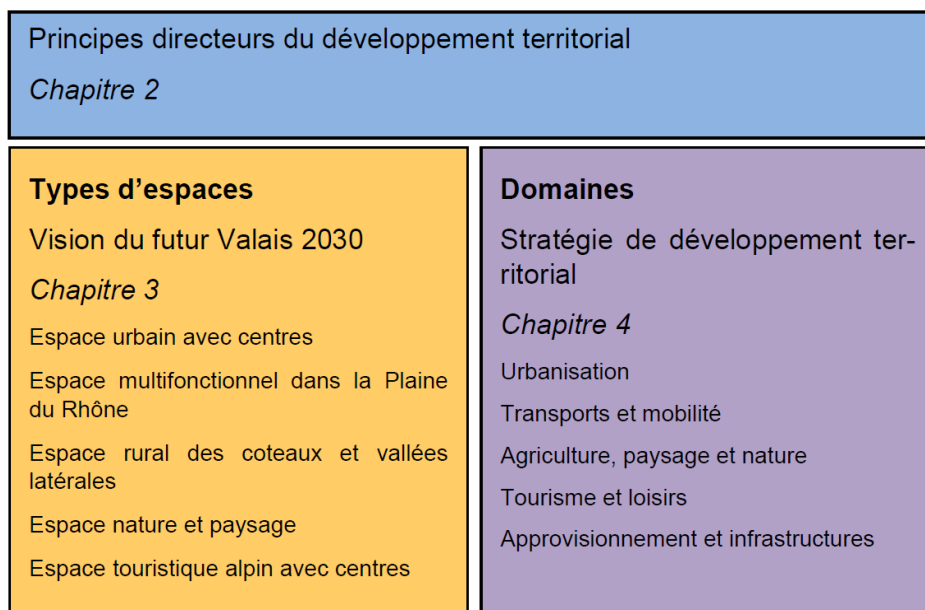
Le CCDT se compose de trois parties (voir figure 2) : les principes directeurs du développement territorial, la « Vision du futur du Valais » souhaitée et les stratégies de développement territorial. Les principes directeurs du développement territorial (chapitre 2) fixent les orientations stratégiques globales pour toutes les activités du canton du Valais ayant des effets sur l'organisation du territoire. Le chapitre intitulé « Vision du futur du Valais » (chapitre 3) brosse, sous le point 3.2 « Le Valais à l'horizon 2030 », un tableau des développements futurs dans les divers espaces du canton. Le chapitre « Stratégie de développement territorial » (chapitre 4) décrit quels sont les stratégies d'action qui soutiennent le développement souhaité dans le futur pour les domaines « Urbanisation », « Transports et mobilité », « Agriculture, forêt,

Elaboration

¹ Le Projet dt2020 a démarré en 2010 et a pour objectif de réfléchir aux instruments de l'aménagement du territoire dans la perspective de la vision future du Valais 2030.

paysage et nature », « Tourisme et loisirs » ainsi que « Approvisionnement et infrastructures ».

Figure 2 : élaboration du concept de développement territorial



2 Principes directeurs du développement territorial

Le Canton du Valais oriente son développement territorial en fonction des quatre principes directeurs suivants :

1. Développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire et solidaire

Le Canton du Valais vise un développement différencié de chacun des types d'espace fonctionnel, en fonction de leurs forces et faiblesses respectives. L'enjeu étant de favoriser la complémentarité entre les espaces « ruraux » et « urbains » ainsi que d'assurer une cohésion de l'ensemble du territoire, le Canton doit promouvoir la mise en réseau de ces espaces, encourager leur collaboration et renforcer leurs liens de solidarité.

2. Valoriser et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles de manière équilibrée

Le Valais dispose d'un paysage culturel et naturel unique ainsi que de grands potentiels de ressources renouvelables, notamment pour la production d'énergie. Sachant que les ressources en sol sont limitées, le grand défi du canton du Valais est de maintenir un équilibre entre un développement économique à long terme et une protection—adéquate de ses ressources naturelles. Pour ce faire, il y a lieu de garantir une harmonie entre une croissance économique saine - dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la production d'énergie et de l'agriculture - et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ainsi, une utilisation mesurée du sol, en particulier dans la plaine du Rhône, doit être assurée pour maintenir les surfaces d'assolement. Les espaces ouverts sont conservés et la protection du paysage culturel et naturel doit être assurée à long terme.

3. Renforcer la connexion et l'ouverture vers l'extérieur

Le Canton du Valais a pour objectif de renforcer ses connexions et son ouverture vers les territoires adjacents et les espaces métropolitains suisses et européens en améliorant, de manière coordonnée, son raccordement aux réseaux de transports nationaux et internationaux ainsi qu'à des réseaux de télécommunications performants. La collaboration avec les régions et les cantons voisins dans les domaines ayant un impact sur le territoire, tels que l'énergie, le tourisme et les transports, doit être renforcée.

4. Promouvoir les coopérations à l'échelle supra-communale

Sachant que les pratiques spatiales sont de plus en plus mobiles et dépassent bien souvent l'échelle communale, le canton du Valais doit promouvoir une gouvernance territoriale par le développement de nouvelles formes d'organisation à une échelle appropriée. L'enjeu de cette stratégie est de favoriser la création de structures de coopération souples, qui soient en cohérence avec leur « territoire d'action » à géométrie variable et indépendantes des limites institutionnelles.

3 Vision du futur du Valais

3.1 Le Valais aujourd'hui

Topographie unique Le canton du Valais est marqué par sa situation topographique unique au coeur de la région des hautes Alpes. Il est ainsi entouré sur trois côtés par de hautes montagnes, avec une ouverture sur le bassin lémanique. La vallée du Rhône constitue un axe de liaison qui traverse le Valais du glacier du Rhône jusqu'au lac Léman.

Diversité d'espaces Le Valais se caractérise par une grande variété d'espaces. Le canton se compose de paysages montagneux attractifs avec des destinations touristiques de pointe, des paysages cultivés traditionnels avec une agriculture productive ainsi que des zones urbaines bien raccordées aux espaces métropolitains suisses et européens. Chacun de ces espaces possède ses qualités spécifiques. Ils se complètent et se soutiennent l'un l'autre.

Dynamiques de développement différenciées Actuellement, 70% de la population ainsi que la plupart des activités économiques dans les secteurs de l'industrie et des services sont concentrées dans les espaces urbains de la plaine du Rhône, alors que ceux-ci couvrent à peine 6% du territoire cantonal. La dynamique forte dans ces espaces constitue un fondement important pour le développement économique du Valais. A contrario, sur plus de 3/4 du territoire cantonal, vivent aujourd'hui seulement 3% de la population. En raison de leurs conditions naturelles, ces espaces ruraux ont un développement économique plus faible, mais, avec leurs paysages de montagne prestigieux, ils contribuent de manière essentielle à façonner l'image et l'identité du Valais et jouent un rôle important au niveau touristique.

3.2 Le Valais en 2030

La variété des espaces est aussi un atout du Valais pour le futur. La dynamique du développement économique et social n'est pas pareille dans tous les espaces. Un développement économique régional et la solidarité entre les différents types d'espaces garantissent toutefois des lieux attractifs pour l'homme et la nature sur l'ensemble du territoire.

L'espace urbain comme moteur de développement économique du Canton

Les *espaces urbanisés*, avec leurs centres urbains et les espaces périurbains, sont les moteurs du développement économique du Canton. Une grande partie des emplois et des habitants se concentrent à l'intérieur de ceux-ci. A côté des principales fonctions urbaines, chacune des quatre agglomérations dispose en outre de sa propre spécificité. L'agglomération de la Région Sion-Sierre est le centre administratif, de formation et de recherche du canton. L'agglomération de Brigue-Viège-Naters est le centre économique et industriel ainsi que le nœud de transport du Haut-Valais. L'agglomération d'Aigle-Monthey s'impose en tant que lieu de production industrielle et Martigny agit comme pôle des technologies de l'information.

Les centres urbains et leur périphérie sont étroitement interconnectés et complémentaires à l'intérieur d'un espace urbain diversifié. Les centres urbains sont caractérisés par une urbanisation dense, de haute qualité et de proximité. On y trouve en effet une mixité des fonctions d'habitat, de travail et d'achats qui sont situées à distance de marche les unes des autres. Les espaces publics, agréablement conçus, structurent l'urbanisation et constituent des lieux de rencontre. Les centres urbains remplissent les fonctions de nœuds de transports et de centres d'approvisionnement pour leurs environs ainsi que pour

l'ensemble du canton. Ils constituent en même temps des points de transbordement pour accéder aux centres touristiques alpins. Les zones périphériques font partie intégrante de ces espaces urbains et sont reliées aux centres urbains par les transports en commun et individuels. Les constructions résidentielles modernes et denses situées à proximité des arrêts des transports en commun encouragent l'utilisation de ces derniers. Alors que certaines communes sont des zones résidentielles, d'autres constituent d'importants pôles d'emploi.

La *plaine du Rhône* présente diverses fonctions. Les surfaces agricoles ouvertes et de culture intensive alternent avec des espaces naturels interconnectés au niveau écologique et des espaces urbanisés. L'agriculture intensive dispose de bonnes conditions grâce à des surfaces fertiles et compactes d'une certaine étendue. L'espace réservé au Rhône pour la protection contre les crues remplit également des fonctions importantes de liaison biologique ainsi que de loisirs. L'urbanisation dans la plaine du Rhône est compacte. Les zones résidentielles, commerciales et industrielles sont localisées de manière à minimiser les conflits d'utilisation et à protéger les eaux souterraines. Les infrastructures entre les zones bâties sont organisées de manière efficace. La plaine du Rhône comporte de grands espaces ouverts et non bâtis et constitue un espace diversifié de délasserment de proximité pour les espaces urbains avec un large éventail d'activités naturelles et de loisirs. Un réseau attractif de mobilité douce relie ces activités entre elles ainsi qu'aux espaces urbains.

L'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône

L'*espace rural des coteaux et vallées latérales*, avec ses localités typiques qui s'inscrivent dans des paysages traditionnels cultivés, caractérise l'image du Valais et joue un rôle important au niveau touristique. Les villages se distinguent par des centres compacts, qui en façonnent l'identité culturelle et architecturale. Les constructions modernes s'intègrent au sein du patrimoine bâti, qui est réhabilité et rénové. Un approvisionnement en biens et services de base et une bonne desserte contribuent à l'attractivité de ces lieux pour l'habitat et l'économie locale. Cette dernière utilise de manière optimale et durable les potentialités du territoire et s'appuie notamment sur le tourisme, l'agriculture, les activités artisanales et la ressource hydrique. L'agritourisme et un tourisme doux axé sur la nature et la culture complètent l'offre des stations d'hiver existantes. Les paysages cultivés avec les vignes, les alpages et les bisses, sont façonnés par la longue tradition de l'exploitation par l'homme. Ils ont donc une grande valeur écologique et paysagère et sont gérés de manière à conserver une alternance de zones ouvertes et boisées à haute biodiversité et à limiter l'extension naturelle des forêts.

Paysages cultivés traditionnels dans l'espace rural des coteaux et vallées latérales

Les *paysages naturels et culturels* se composent de paysages montagneux alpins uniques, caractérisés par des sommets prononcés, des glaciers et des torrents. Ils comprennent aussi des vallées préservées habitées et inhabitées, avec des alpages et de vastes zones forestières. Ces paysages et leurs biotopes sont préservés à long terme et mis en valeur, notamment sous la forme de parcs naturels régionaux, ces derniers ayant également un impact important sur l'économie locale. Le développement de projets touristiques durables y est encouragé, dans le respect du patrimoine naturel, paysager et culturel. Ces espaces naturels et paysagers sont donc principalement utilisés par le tourisme doux et peu équipés en installations touristiques. Les espaces naturels intacts sont représentatifs de l'identité valaisanne et jouent un rôle important pour l'image du canton, véhiculée en Suisse et à l'étranger.

Espace nature et paysage unique et créateur d'identité

Les *centres touristiques alpins* sont des destinations de pointe prisées, de renommée internationale. Le paysage alpin est le capital de base de ces destinations. Ils offrent en outre un large éventail d'activités culturelles et de loisirs. Les infrastructures touristiques sont utilisées toute l'année, les

Les centres touristiques alpins comme destinations de pointe attractives

remontées mécaniques sont combinées de manière optimale avec des offres de transports touristiques. Les centres des villages sont caractérisés par une culture architecturale alpine, présentent une conception attrayante et invitent à la détente et au délasserment. Les centres touristiques sont occupés toute l'année et offrent des logements et des séjours de haute qualité aux habitants et aux touristes. Les habitants et la main d'œuvre des centres touristiques accèdent à des logements agréables et financièrement abordables. Une bonne desserte en transports en commun est assurée tout au long de l'année depuis les points de transbordement intermodaux de plaine.

4 Stratégie de développement territorial

Afin de maintenir et d'améliorer la qualité et l'attractivité du Valais, le canton développe sa structure spatiale. Pour ce faire, il définit une stratégie de développement dans cinq domaines d'activités. Celle-ci est expliquée dans les chapitres suivants. Pour la mise en œuvre des stratégies de développement spatial, le Canton et les Communes travaillent en étroite collaboration.

4.1 Urbanisation

Maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes

Maintenir la fonctionnalité

Un approvisionnement de base suffisant et décentralisé en biens de consommation et services est assuré dans tous les types d'espaces. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir des infrastructures à la fois techniques et sociales afin de permettre la création de zones résidentielles attractives et de maintenir la population résidente.

Les communes définissent leur stratégie de développement, basée sur leurs forces et potentiels qui sont exploités de manière optimale et durable. Les mesures prises pour maintenir l'emploi sont encouragées, notamment dans le secteur touristique (agritourisme, parahôtellerie, etc.) et par le développement des entreprises locales.

L'utilisation commune des infrastructures d'approvisionnement, éducatives et administratives est favorisée. Des formes innovantes de coopération supra-communale permettent une utilisation efficace des infrastructures existantes.

Les centres historiques de villages, en tant qu'éléments essentiels des communes et lieux de rencontre, sont valorisés et redynamisés d'un point de vue urbanistique et fonctionnel. L'architecture traditionnelle, les sites de valeur et les objets culturels sont sauvegardés, tout en permettant l'intégration judicieuse d'éléments relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les nouvelles constructions s'orientent vers une architecture traditionnelle et la font évoluer.

Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains

Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation

Les pôles d'emplois bien équipés sont activement développés. Dans les espaces urbains, les pôles de développement économique sont coordonnés avec les sites bénéficiant d'une bonne accessibilité en transports publics à l'échelle supracommunale.

Les sites appropriés pour les nouvelles activités économiques et pour les zones d'activités d'intérêt public d'importance cantonale sont localisés judicieusement et utilisés de manière optimale.

Les pôles industriels ainsi que les centres d'innovation et de formation (The Ark, HES-SO Valais, antenne de l'EPFL, etc.) sont concentrés dans les espaces urbains situés dans la plaine. Ils sont développés et renforcés en fonction de leur spécificité.

Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité

Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité

L'urbanisation est orientée vers une conception architecturale et urbanistique de haut niveau. Ces qualités sont exigées tant dans les zones urbaines que rurales.

Des espaces publics verts et de détente sont aménagés à l'intérieur du tissu bâti existant. En particulier dans les milieux urbains, les espaces ouverts sont conçus de manière active et attrayante car ils façonnent la physionomie urbaine et jouent un rôle important pour le délasserment.

Développer l'urbanisation vers l'intérieur

Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur

Les potentialités existantes pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur (densification, rénovation, réutilisation des friches) sont localisées et mobilisées. Le Canton met en place des instruments novateurs pour aider les communes à utiliser et gérer les réserves de zones à bâtir ainsi qu'à lutter contre leur thésaurisation. Le développement vers l'intérieur suit des exigences de qualité élevées et tient dès lors compte de la structure traditionnelle de l'urbanisation, des spécificités du bâti existant et de la présence suffisante d'espaces verts et de détente.

Viser des densités élevées

Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics

Une densification de haute qualité est développée dans les lieux appropriés, particulièrement dans les espaces urbains. D'une part, le Canton s'engage à aménager un espace public de grande qualité et à mettre en place des conditions attrayantes pour la mobilité douce. D'autre part, dans le cadre de la densification, des espaces verts et de détente variés sont créés et des surfaces naturelles pour favoriser le réseau écologique sont conservées.

Le développement futur de l'urbanisation est axé sur les nœuds de transport en commun performants. A ces endroits, les communes favorisent l'habitat et l'emploi, permettent une densification élevée du bâti et mettent l'accent sur la qualité architecturale. Les activités nécessitant un usage intensif des transports sont également concentrées dans ces lieux.

Délimiter l'urbanisation

Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature

Les surfaces agricoles et les espaces naturels sont conservés entre les zones urbanisées. Pour ce faire, l'urbanisation est délimitée. Il est en outre nécessaire de privilégier une urbanisation compacte dans la plaine densément peuplée du Rhône. Ces espaces non urbanisés garantissent le rôle productif de l'agriculture, favorisent le développement du maillage écologique et permettent de séparer les espaces urbanisés.

Coordonner l'urbanisation et les transports

Coordonner l'urbanisation et les transports

Le développement de l'urbanisation se concentre à proximité de nœuds de transports performants. Les transports en commun sont renforcés dans les agglomérations importantes ne possédant pas une desserte interne suffisante.

A l'intérieur des espaces urbains, l'habitat, l'emploi et la mobilité sont développés de manière coordonnée afin de pouvoir réduire les impacts du

trafic. Les communes veillent dès lors, par la planification de leur territoire, à assurer une mixité équilibrée des densités et des fonctions.

Protéger la population, les animaux, les infrastructures et les biens culturels contre les dangers naturels et techniques

Se protéger des dangers

La population, les animaux, les infrastructures et les biens culturels sont protégés contre les dangers naturels et les risques techniques.

Il s'agit avant tout d'assurer la protection par un plan proactif. Des mesures de construction sont prises si les potentiels de dommages sont particulièrement élevés et si le risque ne peut être minimisé par des mesures d'entretien ou par des mesures d'aménagement du territoire.

4.2 Transports et mobilité

Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains suisses et européens

Renforcer les connexions avec les espaces métropolitains

La connexion du canton et de ses espaces aux infrastructures de transports nationales et internationales est renforcée et améliorée. L'objectif est d'avoir des liaisons aussi directes que possible entre les centres urbains et les espaces métropolitains des régions de Berne, de l'Arc lémanique, de Zürich, de Bâle et de Milan.

Les liaisons ferroviaires et routières les plus importantes sont fonctionnelles tout au long de l'année.

Assurer une desserte en transports sûre et performante de l'ensemble des communes valaisannes vers les centres

Assurer une desserte en transports vers les centres pour l'ensemble des communes

La connexion (routière ou exceptionnellement par téléphérique) entre l'ensemble des communes valaisannes et les centres urbains est une condition sine qua non pour le maintien des fonctionnalités des différents types d'espace du canton. C'est pourquoi une disponibilité tout au long de l'année, une performance adéquate et une grande fiabilité de ces connexions sont assurées.

L'impact du trafic motorisé sur les espaces urbains est minimisé. La gestion et la planification des transports prennent en considération les différentes activités sensibles au bruit.

Les connexions entre les espaces périurbains, les vallées latérales et les centres urbains sont améliorées. Dans ce sens, les liens d'interdépendance entre ces différents types d'espaces sont renforcés.

Mettre en place une offre en transports en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement

Mettre en place une offre en transports en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement

Une offre en transports en commun, attractive et compétitive par rapport aux transports individuels motorisés, est disponible entre les centres urbains. L'interconnexion et la complémentarité fonctionnelle de ces derniers se retrouvent ainsi renforcées.

Les correspondances intermodales pour les déplacements pendulaires sont optimisées. Pour ce faire, le système de transports en commun est concentré

sur des nœuds de transports performants, ce qui permet de réduire les temps de transbordement intermodaux.

Les transports en commun jouent un rôle important dans les espaces urbains. L'offre en transports en commun est développée de manière à proposer aux pendulaires une réelle alternative aux déplacements motorisés. A l'intérieur des centres urbains, une offre en transports de proximité est développée.

Les transports en commun sont développés dans les vallées latérales en fonction de la demande. Des forfaits pour leur utilisation sont également proposés dans les espaces périphériques. En périphérie, leur rentabilité est améliorée par des concepts innovants.

La desserte des centres touristiques en transports en commun est améliorée. Les horaires sont ajustés en fonction des saisons touristiques et assurent un raccordement optimal aux espaces métropolitains via les points de transbordement intermodaux de plaine.

Soutenir l'intermodalité

Soutenir l'intermodalité

L'intermodalité est encouragée. Les avantages des différents modes de transport sont combinés pour créer une offre nouvelle, accessible et abordable. Les infrastructures appropriées sont mises en place aux arrêts de transports en commun (Park+Ride, Bike+Ride, Mobility).

Promouvoir la mobilité douce dans les espaces urbains

Encourager la mobilité douce, en particulier dans les espaces urbains

A l'intérieur et entre les centres urbains, des itinéraires et des infrastructures de mobilité douce sûrs et directs sont proposés. Des places de stationnement pour vélos sont aménagées dans les centres et aux arrêts de transports en commun.

4.3 Agriculture, forêt, paysage et nature

Favoriser une agriculture diversifiée et compétitive

Créer les conditions favorables pour une agriculture diversifiée et compétitive

Les terres agricoles de grande aptitude, et particulièrement les surfaces d'assolement, sont conservées à long terme pour assurer la production et la couverture des besoins alimentaires de la population. Des conditions favorables sont créées afin de promouvoir une agriculture innovante, diversifiée et productive, en particulier dans la plaine du Rhône et sur les coteaux. Les activités agricoles contribuent à la valeur ajoutée de la biodiversité et à la protection des eaux souterraines.

Les paysages culturels traditionnels, tels que les vignes, les terres cultivées en terrasses et les alpages, sont conservés et valorisés. Ils contribuent à améliorer l'image du Valais et des produits de son terroir.

Dans les espaces destinés à une agriculture extensive, les synergies entre l'agriculture et le tourisme sont encouragées.

Maintenir des surfaces non urbanisées pour l'agriculture intensive ainsi que pour la nature

Cibler des surfaces libres d'urbanisation pour l'agriculture intensive ainsi que pour la nature

En particulier dans la plaine du Rhône, où de nombreux modes d'utilisation du sol sont en concurrence, où les pratiques agricoles sont intensives et les

espaces naturels réduits, les espaces urbanisés sont maintenus aussi compacts que possible et des surfaces non urbanisables sont conservées.

Préserver la diversité des paysages naturels et culturels

Préserver la diversité des paysages

La diversité des paysages du Valais, avec ses composantes naturelles et humaines, est conservée. Les particularités caractéristiques des différents paysages sont valorisées.

Les constructions dignes de protection hors de la zone à bâtir sont préservées et valorisées.

Les ressources naturelles sont ménagées afin que les générations futures puissent en bénéficier. Une attention particulière est portée sur la ressource non renouvelable « sol ».

L'extension naturelle de la forêt est maîtrisée dans les régions de montagne afin de préserver la diversité des paysages du Valais.

Préserver les espaces naturels et valoriser leurs qualités

Préserver les espaces naturels

Les liaisons écologiques entre les espaces naturels sont renforcées, notamment le long des cours d'eau, des haies et des bois, ainsi que dans et en périphérie des espaces agricoles. Les réseaux écologiques et leurs fonctions sont pris en compte dans le cadre de la planification des infrastructures et de la structuration des espaces urbanisés.

Les parcs naturels régionaux permettent de préserver à long terme les paysages naturels de valeur. Le développement d'activités économiques et de projets respectueux de l'environnement y est autorisé.

Renforcer les fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt

Renforcer les fonctions forestières

La forêt est gérée de manière durable pour garantir ses fonctions, notamment celle de protection contre les dangers naturels.

Les conditions-cadres sont améliorées afin d'inciter à une utilisation accrue de la ressource renouvelable « bois », à des fins énergétiques et comme matériau de construction.

La biodiversité en forêt est favorisée, notamment par la création de réserves.

La fonction récréative de la forêt, en particulier à proximité des zones urbanisées, est renforcée.

Préserver et renaturer les eaux de surface

Protéger et renaturer les cours d'eau

Les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux lacs sont réservés et préservés. Ces espaces assurent, d'une part, une fonction de protection contre les crues et, d'autre part, ils contribuent au réseau écologique et ont un usage récréatif. Les cours d'eau et les lacs fortement corrigés, artificialisés ou surexploités sont renaturés de manière à maintenir ou rétablir leurs fonctions naturelles, sociales et de protection.

4.4 Tourisme et loisirs

Développer un tourisme intégré et encourager la compétitivité des centres touristiques alpins

Développer le tourisme dans une approche intégrée, rééquilibrer les saisons touristiques et encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins

Le paysage alpin est préservé comme capital de base pour le tourisme. La découverte de la nature et de la montagne constitue l'intérêt principal des centres touristiques. Un rapport équilibré entre les zones dédiées au tourisme intensif, aux espaces naturels et à l'exploitation des terres agricoles est assuré.

Le développement des domaines skiables se concentre sur l'amélioration qualitative et la modernisation des infrastructures existantes de manière à assurer leur rentabilité à long terme et leur attractivité, afin de favoriser leur compétitivité internationale. Les potentialités de liaison entre domaines skiables complémentaires existants sont examinées.

Les fluctuations touristiques saisonnières peuvent être réduites par un développement actif du tourisme estival. Le renforcement d'une offre variée d'activités récréatives et culturelles est encouragé, ce qui permet une utilisation des infrastructures durant toute l'année.

Le potentiel du tourisme de wellness et de bien-être, lié notamment à la présence de nombreuses sources thermales, est à valoriser et à exploiter de manière durable.

Viser une haute qualité de l'urbanisation et de l'architecture alpine

Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture alpine dans les centres touristiques

Une grande qualité de vie et d'urbanisation dans les centres touristiques est une condition essentielle à leur attractivité. Une conception agréable de ces centres et de leurs espaces publics est donc vivement encouragée par le Canton.

L'architecture alpine est développée et encouragée. Elle témoigne de l'identité des habitants et contribue au charme des destinations touristiques.

Dans les centres touristiques et les villages de montagne, la construction des résidences secondaires est limitée. Le Canton s'engage également à y améliorer la part des lits marchands. Dans ces centres, la population locale doit pouvoir accéder à une offre de logement à des conditions acceptables. Les anciens bâtiments dans les villages de montagne sont conservés et utilisés de manière judicieuse ou démolis avant leur délabrement.

Collaborer au-delà des frontières

Viser une collaboration au-delà des frontières cantonales dans le domaine du tourisme

Les domaines et les destinations touristiques transfrontalières nécessitent une collaboration étroite entre les acteurs. Le Canton facilite la collaboration et joue un rôle actif dans celle-ci.

Renforcer le secteur touristique en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel

Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif en valorisant le patrimoine naturel, paysager et culturel

Le tourisme doux, axé sur la nature, le paysage, les activités artisanales et culturelles, est renforcé dans les espaces ruraux et naturels. Il complète l'offre touristique des stations d'hiver existantes. Les activités touristiques durables,

telles que la randonnée et l'alpinisme, sont particulièrement encouragées en mettant l'accent sur une fréquentation respectueuse de la nature et du paysage.

Afin de soutenir la création de chaînes de valeur ajoutée, des synergies entre le tourisme et l'agriculture sont exploitées, sachant que ces deux secteurs sont complémentaires à bien des égards (p. ex. main d'œuvre commune, vente de produits locaux, agritourisme, artisanat local, exploitation des paysages cultivés).

Mettre en place une offre variée de types de mobilités de loisirs

Mettre en place une offre de mobilité de loisirs variée

Le réseau de mobilité douce utilisé pour les loisirs est renforcé et relié plus étroitement avec le réseau des transports en commun. Une signalisation claire et une conception sécurisée rendent cette mobilité douce attrayante pour les loisirs.

La mise en réseau de l'offre de transport régional répondant à un besoin touristique est renforcée. L'accessibilité des centres touristiques par les transports en commun est de grande qualité.

4.5 Approvisionnement et infrastructures

Créer des conditions favorables pour la production d'énergie indigène et renouvelable

Créer des conditions favorables pour la production d'énergie

Des conditions-cadres sont créées afin d'assurer un approvisionnement suffisant pour subvenir aux besoins de la population et de l'économie, en prenant en compte les intérêts économiques, sociaux et environnementaux. L'approvisionnement en énergie par la force hydraulique, principale productrice du canton, est complétée par l'exploitation adéquate d'autres ressources énergétiques indigènes et renouvelables, telles que l'éolien, la biomasse, le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie.

Réduire la consommation des ressources énergétiques

Réduire la consommation des ressources

La consommation des ressources et des énergies dans le domaine du bâtiment est réduite. Des conditions de standards énergétiques élevés sont encouragées tant au niveau de la construction que de la rénovation des bâtiments.

Les processus industriels sont optimisés au niveau de leur consommation en ressources et énergie.

La production de déchets doit être limitée et leur valorisation ou leur transformation en ressource réutilisable (écologie industrielle) sont encouragées. Les matières recyclables sont revalorisées.

Optimiser les infrastructures d'approvisionnement et les infrastructures d'élimination des déchets

Optimiser les infrastructures

Les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie sont planifiées en veillant à optimiser la performance énergétique globale de l'approvisionnement et à minimiser les impacts sur la population, les cours d'eau, la nature et le paysage.

La connexion à un réseau de télécommunication performant est assurée, en particulier dans les centres urbains où les prestations de services sont de qualité.

L'infrastructure de traitement des eaux usées et d'élimination des déchets est conservée et améliorée.

Les sites d'extraction de matériaux et les décharges sont implantés dans les lieux adéquats. Les matériaux excavés sont utilisés de manière économe. Après exploitation, les sites sont renaturalisés.

Favoriser une gestion intégrée
de l'eau

Favoriser une gestion intégrée de l'eau

L'utilisation rationnelle ainsi que l'approvisionnement permanent en eau potable et courante de grande qualité sont garantis dans l'ensemble du Canton.

Des mesures sont prises pour protéger la qualité des eaux souterraines. Celles-ci constituent le principal réservoir d'eau potable pour les générations présentes et futures.

Le Canton crée des conditions-cadres pour une utilisation durable de l'eau par l'agriculture. Le prélèvement de l'eau pour l'irrigation se fait dans le respect des fonctions naturelles des rivières et des lacs. Les engrais et les pesticides n'affectent ni les eaux souterraines, ni les eaux de surface.

La production d'énergie hydroélectrique est développée là où les intérêts existants en matière de sécurité et d'environnement le permettent.